

La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Numéro 124 - Janvier 2008

QUEL INSTRUMENT DE MESURE POUR LES DÉPLACEMENTS À PARIS ?

Le conseil scientifique créé par le Maire de Paris en 2002 a diffusé en octobre 2007 un rapport sur les transports et les déplacements.

Première et évidente préconisation : l'observatoire des déplacements de Paris est insuffisant et doit étendre son champ d'investigation à l'ensemble de l'agglomération parisienne.

Ainsi la Ville prend ses décisions sans instrument de mesure suffisant !

On sait en effet que plus de 72 % des véhicules qui circulent dans Paris proviennent de la banlieue !

Cet observatoire francilien, « *prenant en compte la qualité de service* » est un prélude à la création d'un véritable système d'information, qui permettra d'établir un « *bilan économique global* » comprenant les coûts des déplacements pour les usagers, pour l'emploi, pour la consommation...

La Ville et la Région se disent prêtes à étudier cette proposition.

Le rapport souligne aussi les difficultés pour prendre des décisions sur le développement des transports en commun, compte tenu de la structure administrative (ville, département, région et État), des documents produits (SDRIF, PDP/PLU, CPER) et des organismes gestionnaires (SNCF, RATP, STIF).



Les autres observations sont plus ciblées :

« *Le constat d'une diminution de 17% de la circulation automobile ne peut être mis en relation avec la seule politique de transports menée par la Ville* » (page 5).

« *Il serait intéressant de regarder dans quelles mesures la présence de quartiers verts à la limite du périphérique,... pourrait être mise en corrélation avec les embouteillages... ?* » (page 6). Le Plan de Déplacements de Paris a créé des quartiers verts dans Paris. Cela a conduit inévitablement à la concentration de la circulation sur les axes principaux.

« *La congestion de tous les modes de déplacements de surface a, entre autres, comme conséquence de limiter l'attractivité des transports en commun de surface* » (page 7).

Une fermeture du périphérique « *conduirait probablement à une modification profonde des conditions de circulation, l'ampleur des conséquences de telles décisions n'ayant rien à voir avec les actions précédentes* » (page 6). Ah ! Qu'en termes galants ces choses-là sont dites !

Mais, dans son communiqué de presse du 16 octobre, le Maire interprète à son avantage les conclusions de ce rapport et se délivre un certificat de bonne conduite, en déclarant :

« *Le rapport du Conseil scientifique ne constitue en rien une remise en cause de la pertinence et de l'efficacité de la politique des déplacements engagée depuis 2001.* » CQFD

Claude Muyard
Président

« PROTECTION VILLE DE PARIS »

PVP : une nouvelle disposition du PLU

14, RUE BENJAMIN-FRANKLIN



Immeuble de rapport de style néo-Louis XV, construit par l'architecte Albert Sélonier en 1907.

Son agence d'architecture très éclectique est à l'origine d'une production considérable d'immeubles dit « haut de gamme » avant la Première Guerre Mondiale.

Nous en avons quelques exemples remarquables sur la colline de Chaillot, en particulier Boulevard Delessert : aux n° 11bis (1913), 15 et 17 (1910), puis aux 19, 19 bis (1909), deux beaux immeubles élégamment décorés de pommes de pin avec ferronneries Art Nouveau, dont on retrouve l'identique au 4, square de l'Alboni.

Au 14, rue Franklin, le parti pris est le style Louis XV, d'inspiration rocaille, appliqué avec le plus grand soin dans les sculptures et les ferronneries, conférant à l'ensemble une grande élégance (photo ci-contre).

66, BIS AVENUE RAYMOND-POINCARÉ

Nouvelle Église Saint-Honoré-d'Eylau, à l'origine chapelle annexe connue sous le vocable de Notre-Dame-de-la-Cité-Paroissiale.

Sa construction avait été rendue nécessaire en 1897 par l'augmentation de la population du quartier.

Implantée sur un vaste terrain, c'était bien une cité, avec son ouvroir, sa crèche et son asile de vieillards.

Elle a acquis depuis son statut d'église paroissiale.

Elle offre des styles contradictoires avec sa façade néo-romane en brique rouge, surmontée d'une frise composée de niches ornées de mosaïques représentant les Saints Apôtres et l'intérieur d'aspect néo-gothique subdivisé d'arcades en fonte et couvert d'une belle charpente en bois.

L'espace intérieur très vaste et lumineux a été réaménagé en 1974 par André Le Donne pour répondre aux préceptes de Vatican II visant à mieux faire participer la foule aux offices. Le chemin de croix est peint à l'huile par Joseph Aubert.



6 ET 4, BOULEVARD DELESSERT

Au 6, immeuble de rapport de caractère monumental, réalisé par l'architecte Henry Duray associé à Paul Marozeau en 1912.



Avec son vis-à-vis du numéro 4, il forme une composition symétrique de part et d'autre de l'avenue Camoëns. L'immeuble du 4, réalisé par Henry Duray et Godon, a été primé au concours des façades en 1909. Sa situation sur un haut soubassement le fait paraître encore plus élevé.

En 1912, la perspective embrassée par ces deux immeubles étant exceptionnelle, Duray et son équipe ont remonté la loggia du dernier étage où elle forme un belvédère.

A signaler, au pied de l'avenue Camoëns une sculpture représentant le poète portugais Luis de Camoëns qui a donné son nom à l'avenue en 1904. Cette sculpture, très postérieure a été réalisée en marbre rose par Clara Monères en 1987.



COORDINATION POUR LA SAUVEGARDE DU BOIS DE BOULOGNE

BOIS DE BOULOGNE et PLU DE PARIS

À la suite du recours contentieux engagé par la « coordination », le tribunal administratif de Paris a jugé que la Mairie avait correctement préservé les espaces verts ou boisés du Bois dans l'élaboration des dispositions du Plan Local d'Urbanisme voté, après enquête publique, par le Conseil de Paris le 12 juin 2007.

Massacrer la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil, permettre à l'hippodrome de Longchamp d'organiser des « foires à tout » sur son terrain, permettre d'une façon générale la réalisation éventuelle de 50 000 m² dans les STCAL (secteurs de taille et de capacité réduite), et enfin construire 11 779 m² de plancher au Jardin d'Acclimatation en réalisant un musée de 46 mètres de haut, à la gloire du groupe Louis Vuitton, tout cela ne trouble pas le juge administratif.

Nous nous sommes d'ailleurs demandé comment le groupe Louis Vuitton s'était retrouvé concessionnaire du Jardin d'Acclimatation !



Selon de vieux Parisiens habitués du Bois, l'ancien patron du Groupe, Marcel Boussac, habitait non loin des lieux. Pour éviter d'être gêné par des constructions disgracieuses et trop hautes dans ce parc consacré aux enfants, il avait obtenu la concession du Jardin d'Acclimatation.

On notera que seuls les Verts du Conseil de Paris s'étaient émus devant le projet de musée Louis Vuitton. Très logiquement ils avaient proposé de le construire hors du Bois sur le site de la porte d'Aubervilliers en pleine urbanisation et donc, plus à l'est, pour répondre au souhait de rééquilibrage de l'agglomération parisienne.



Mais pour ne pas passer pour des gens incultes et pour ne pas rééditer le couac du musée Pinault sur l'Île Seguin, les conseillers de Paris ont voté, comme un seul homme, le projet du Jardin d'Acclimatation.

Devant toutes ces menaces qui se précisent, nous avons pris la décision de faire appel du jugement du Tribunal Administratif du 2 août 2007, devant la Cour Administrative d'appel de Paris.

Ces procédures ne sont pas gratuites mais elles sont la seule façon, semble-t-il, de se « concerter » avec l'actuelle municipalité.

Si vous souhaitez soutenir notre action, nous vous rappelons que notre trésorier Pierre Soulat, 5 rue du Commandant-Guilbaud 75016 Paris, sera très heureux de recevoir votre contribution à l'ordre de : « Coordination pour la Sauvegarde du Bois de Boulogne ».

Merci à ceux qui l'ont déjà fait. Nos remerciements anticipés pour les nouveaux donateurs.

François Douady
Président de la « Coordination »
Vice-président de XVI^e DEMAIN

CALENDRIER DES MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

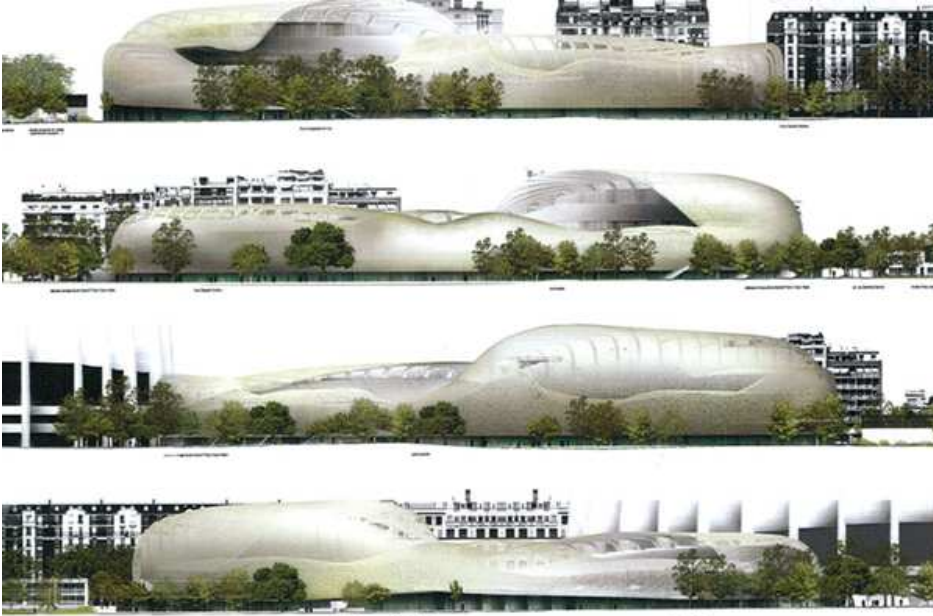
Date	Équipe	Date	Équipe	Date	Équipe
V 11 ou S 12 ou D 13 janvier	BRISTOL	V 8 ou S 9 février	BRIVE	V 15 ou S 16 février	AUCH
V 7 ou S 8 mars	PERPIGNAN				

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au Stade Français : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr/>

LE COLLECTIF DE DÉFENSE DU STADE JEAN-BOUIN ou le fait du Prince.

Le 12 Février dernier, le Conseil de Paris votait le principe de démolition de l'actuel stade pour construire un stade de 20 000 places, entièrement dévolu à l'équipe de rugby du Stade Français, appartenant à Max Guazzini, ami du Maire de Paris.

Les quelque 2 500 membres de l'actuel club omnisport et les 2 700 scolaires y pratiquant divers sports, dont l'athlétisme, ont appelé au secours les associations de quartier tant de Paris que de Boulogne, dont bien sûr XVI^e DEMAIN.



La décision du Conseil de Paris a été attaquée devant le Tribunal Administratif, en contestant l'intérêt général de cette délibération.

La Ville de Paris a cependant choisi l'architecte Rudy Ricciotti avec son projet de stade doté de tribunes pour 20 000 places au moins.

Ce monument s'élèvera par endroit à plus de 31 mètres. Il présente l'aspect d'une sorte de boudin translucide, très « sexy » aux dires de son auteur !

Le Collectif de Défense du Stade Jean-Bouin a donné une conférence de presse le 15 Novembre, pour dire tout le mal qu'il pensait de ce projet. L'assistance était nombreuse et toutes les questions ont pu être posées. L'Équipe, les Échos et le Parisien en ont rendu compte.

Il est clair que ce nouveau stade va chasser les actuels usagers sur la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil, transformée en terrains de sport. Le stade Charléty créé en 1994 pour le rugby, avec un budget de 120 millions d'euros, est complètement sous-utilisé. Mais l'équipe de Max Guazzini ne veut, pour rien au monde, quitter le 16^e !

Il est clair que les grands matchs de rugby réunissent bien plus de 20 000 spectateurs. Ils sont donc joués, soit au Parc des Princes, soit au Stade de France. L'incohérence de ce projet est donc patente !

Cet investissement de 111 millions d'euros (69 millions pour le stade et 32 millions pour le parking de 533 places et le centre commercial de 12 000 m²) aux frais du contribuable parisien est un gaspillage scandaleux. Le 17 décembre dernier le Conseil de Paris a approuvé, d'une part le projet Ricciotti de Jean Bouin (80 voix pour, 59 contre, 21 abstentions et 3 votes nuls) et, d'autre part, la création d'un « parc sportif paysager sur l'hippodrome d'Auteuil ». C'est encore le bois de Boulogne qui est amputé.

Le Collectif se prépare à un long combat avec le soutien des habitants riverains du projet.

COMMUNIQUE DE PRESSE DU COLLECTIF pour la défense du stade JEAN-BOUIN omnisports et de son environnement

Ainsi, le Père UBU a vaincu Descartes.

Paris, qui avait déjà deux stades presque toujours vides, en veut donc un troisième qui sera mis à disposition exclusive, pour une douzaine de matchs par an, d'une société commerciale détenue à 98% par un millionnaire qui ne mettra pas un euro dans cette affaire.

La ténacité, l'opiniâtreté des promoteurs de ce projet ont eu raison de la logique sportive et économique.

L'implication personnelle du Maire de Paris pendant une période de marchandages préélectorales a été déterminante. Un projet plus porté par le monde du spectacle que par le milieu sportif a donc été voté par des conseillers municipaux qui ont :

- oublié leurs promesses sur l'environnement, la préservation des arbres centenaires, les engagements de rééquilibrage sur l'est de Paris,
- négligé l'absence totale d'étude indépendante sur l'utilisation possible de Charléty et du Parc des Princes.

Les sportifs, les scolaires, les riverains, les contribuables parisiens ont donc perdu cette bataille. Il est évident qu'ils n'ont pas perdu cette guerre.

Les fonctionnaires de la ville de Paris, anormalement zélés sur ce dossier et qui n'ont cessé de répandre des informations erronées, vont maintenant commencer leur parcours d'obstacle et les juges seront, eux, indépendants.

En attendant, la mairie de Paris tentera d'expliquer, à tort, que les pelouses d'Auteuil peuvent remplacer le Stade Jean-Bouin.

Quant à nous, notre détermination est intacte, certains de défendre l'intérêt général. Nous restons confiants dans l'échec final de ce projet absurde, inutile, ruineux et qui ne s'intègre dans aucune vision globale du sport à Paris.

Jacques LELIEVRE
Président du Collectif

IMMEUBLES TOURS & ÉTALEMENT URBAIN ?

Pourquoi envisager des tours à Paris ?

La réponse politiquement correcte est de dire qu'il faut « éviter l'étalement urbain ».

Mais sait-on que le quartier de la Défense n'est pas plus dense que Paris. Les deux zones ont un coefficient d'occupation des sols (COS) voisin de trois. Cela signifie que la surface de plancher des immeubles construits ne représente pas plus de trois fois la surface du terrain d'emprise.

Donc, à moins d'augmenter le COS de Paris là où certains souhaitent construire des tours, il n'y aura pas de densification de la construction. L'effet contre l'étalement urbain est ainsi nul.

De plus, les tours, malgré la campagne menée par certains architectes en mal de réalisation « touresque », présentent un bilan écologique négatif compte tenu de leur mauvais rendement de plan.

Ce rendement est le rapport entre les surfaces utiles et les surfaces communes du bâtiment. Ces dernières dans un immeuble de grande hauteur (IGH) augmentent en fonction de la hauteur. La largeur des escaliers de secours va croissant, ainsi que les gaines pour la lutte contre les incendies. Il en va de même pour les ascenseurs et toutes les autres servitudes.

Si, paraît-il, des tours à bilan énergétique positif sont possibles, l'énergie « grise », c'est-à-dire, l'énergie employée pour les construire, rend le bilan final négatif.

Alors pourquoi des tours à Paris ?

Il est clair que la réponse est à chercher dans la pression exercée par les architectes français qui voudraient transformer Paris en un nouvel Hong-Kong, Shanghai ou Manhattan.

Un déjeuner, où la construction des tours était au menu, a réuni le Président de la République et quatorze vedettes de l'architecture.

Le Maire de Paris, qui n'est pas en reste sur ce sujet, plaide pour des tours afin de loger plus de monde. Nous avons vu que, sans densification du COS, les tours ne règlent pas la question et donc ne logent pas plus d'habitants qu'un habitat traditionnel.

Et si une densification était mise en œuvre, ce sont les transports en commun qui feraient gravement défaut.

Par conséquent, il nous semble que le PLU de Paris actuel, avec un COS de 3 à 3,5 et un plafond de hauteur de 37 mètres est un bon compromis pour préserver la ville haussmannienne que nous aimons et que les touristes étrangers plébiscitent en venant s'y promener par millions.



ENQUETE SUR LE PROJET DE SDRIF

XVI^e DEMAIN a remis les remarques suivantes au Commissaire enquêteur sur le projet du SDRIF :

« Notre association s'associe largement à l'avis émis par l'État sur le projet adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France. Si nous approuvons d'une façon très générale les enjeux et les objectifs retenus dans ce document, nous contestons largement les moyens préconisés pour y parvenir.

« Si finalement la Région semble d'accord pour renforcer son attractivité dans la compétition mondiale, nous n'approuvons pas son refus des OIN (Opération d'Intérêt National) de la Défense, de Sénart, de Marne la Vallée et autres lieux.

« Nous n'approuvons pas plus son refus des projets routiers tels que le bouclage de la Francilienne, le prolongement de l'A12, l'aménagement de l'A13, et le raccordement de l'A16 à la Francilienne, la liaison Saclay/St Quentin en Yvelines, etc.

« Tous ces projets sont dans la logique d'un achèvement du plan autoroutier de la région qui a pris un retard d'environ 20 ans !

« De même, si nous pensons que construire 60 000 logements (sociaux ?) par an est un objectif louable, nous ne voyons comment les réaliser sans remise en cause de nombreux PLU tant la pénurie foncière est importante et le « nimbysme » fort en Île-de-France !

« En ce qui concerne les transports publics, nous sommes très favorables au projet de « Métrophérique » de la RATP qui doit relier les pôles d'urbanisation dense de la banlieue et desservir les terminus des lignes radiales existantes du métro parisien. En revanche, nous rejetons les divers projets de ceintures de transport en commun (trams, train ou métro) plus éloignés dans le territoire francilien dont la fréquentation serait problématique compte tenu de la faible densité urbaine de cette zone.

« En conclusion, nous sommes pour une région à l'économie dynamique qui puisse ainsi fournir des emplois à tous. Nous sommes bien sûr pour les transports en commun, mais nous refusons la « chasse » à la voiture, moyen de transport et de liberté individuelle inaliénable. Nous pensons que des progrès techniques dans les moteurs et dans les carburants doivent répondre rapidement aux justes soucis écologiques et aux risques de pollution atmosphérique. »

CONSEILS DE QUARTIER DE L'AUTOMNE 2007

Programme de renouvellement des boîtes aux lettres.

Cette question a été présentée à chaque conseil de quartier.

La Poste entreprend de remplacer certaines boîtes aux lettres par des boîtes modulables appelées « BALMOD » associant une boîte aux lettres et un coffre. Elles sont plus grandes, conçues pour accepter les courriers plus volumineux et faciliter le travail des postiers, mais n'empiètent pas davantage au sol que les boîtes traditionnelles. Le coffre est destiné à conserver des sacs en dépôt et à soulager les postiers dont la charge quotidienne peut atteindre 30 Kg. Ce nouveau matériel évite d'installer deux types de mobiliers. Les « BALMOD » vont remplacer les coffres relais et, à terme, les actuelles boîtes aux lettres sur colonne. Les boîtes murales ont vocation aussi à disparaître.

Les emplacements concernés sont consultables sur le site de la carte interactive de la mairie.

En général, tous les facteurs doivent être rentrés à 12 h 30. Il n'y a d'engagement d'heures dans la distribution qu'à l'égard des entreprises. Les perturbations de distribution du courrier du samedi matin sont dues à des grèves à répétition de certains facteurs qui contestent une nouvelle organisation de la distribution du courrier (500 000 lettres par jour).

Auteuil Sud

17 septembre 2007



Nuisances causées par les pigeons.

Une des solutions consiste à installer un pigeonnier. La mairie du 16^e y est prête. On rappelle l'interdiction de nourrir ces volatiles.

Présentation du programme d'activités du nouveau Centre du Point du Jour.

Ce centre est implanté à l'angle des rues du Général-Niox et du Général-Malleville. La responsable souhaite associer les habitants à la programmation des activités. En 2007, il y aura 375 heures d'activités régulières chaque semaine et, en 2008, il y en aura 15 % de plus (vous pourrez vous reporter à l'article paru en page 4 de la lettre d'octobre).

En cliquant sur ce lien, <http://www.actisce.org/ca/pdj/p16.pdf> vous pourrez consulter le programme détaillé des diverses activités.

Supermarché ATAC rue Chardon-Lagache. La mairie est opposée à cette implantation.

Projets de voirie programmés pour 2008.

M. Decant, remplaçant de M. Le Dour, présente le programme des travaux de voirie en 2008 à savoir : rue Parent-de-Rosan (plantation d'arbres et suppression de potelets en juin 2008), rue du Sergent-Maginot (éclairage et coussin berlinois) ainsi que rue Ferdinand-Buisson et quai Saint-Exupéry.

Les travaux d'aménagement de l'avenue Marcel-Doret, non retenus, seront demandés à nouveau pour 2009.

Signalisation lumineuse place de la porte de Saint-Cloud.

Ce dispositif destiné à sécuriser un passage piéton proche de Sainte Jeanne-de-Chantal coûtera 18 500 € (dont 12 000 € seront financés grâce au budget d'investissement du conseil de quartier).

Panneau d'information des conseils de quartiers.

Il est envisagé d'installer (emplacement à déterminer) un panneau d'informations. Son coût d'environ 500 euros pourra être financé sur le budget du conseil.

Projet Varize.

Le député, Claude Goasguen a demandé aux conseillers de quartier d'émettre un vœu pour surseoir au projet de la Cogedim afin d'obtenir une diminution de la densité.

Auteuil Nord

20 septembre 2007

Stationnement sur la Porte d'Auteuil.

Le commissaire adjoint Meyer doit réunir restaurateurs et voituriers pour leur rappeler la réglementation.

Coulée verte et sentier nature.

Une convention a été signée entre la Ville et RFF. La Ville a maintenant la responsabilité de la coulée verte. La Mairie de Paris envisage d'ouvrir au public un sentier nature à la fin de l'année 2007. Le conseil de quartier renouvelle son inquiétude sur la sécurité d'un lieu à la végétation désordonnée.

Réalisations sportives sur la pelouse de l'hippodrome d'Auteuil.

La Ville projette d'installer un stade de hockey ainsi que des vestiaires et un éclairage, donc un bétonnage partiel de l'hippodrome.

Demande de minibus.

Le Maire du 16^e rappelle l'intérêt d'un réseau de minibus dans le 16^e et vers les arrondissements limitrophes, mais la municipalité parisienne n'y est toujours pas favorable. Il souligne qu'un tel réseau serait essentiel pour la desserte des écoles et permettrait ainsi de résoudre les problèmes d'embouteillages et de sécurité aux heures de trafic devant les écoles.

Végétalisation devant le 41, rue La Fontaine.

Le sous-sol déjà occupé par différents réseaux électriques et de fluides ne permet pas l'adjonction de la terre indispensable à une végétalisation.

Travaux de l'école au 41, rue La Fontaine.

L'école doit être terminée fin août 2008. La cuisine a été déplacée du bâtiment détruit vers le hall du bâtiment sportif. Les activités sportives ont été accueillies par les Orphelins d'Auteuil.

Projet de voirie boulevard Beauséjour.

Un élargissement de trottoirs est prévu entre les rues Raffet et Poussin, ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs sur l'ensemble du boulevard.

Panneaux d'information des conseils de quartier (proposition de la Ville).

Le conseil de quartier est sceptique sur l'intérêt d'un engagement financier de 440 € par panneau et vote contre cet investissement qui lui semble inutile.

Muette Sud**3 octobre 2007****Aménagement rue de Boulainvilliers.**

Il est demandé une évaluation des risques d'accidents. Un aménagement coûterait 80 000 € en supprimant la traversée des piétons, en améliorant la visibilité et en élargissant les trottoirs.

Projet de voirie 2008 : rue des Bauches, rue Raynouard, boulevard Beauséjour,

Budgets : La proposition d'installer des panneaux d'information sur les conseils des quartiers est acceptée (voir ci-dessus).

Muette Nord**15 octobre 2007****Gênes liées aux tournages de films.**

Ces tournages permettent de donner une image positive de notre arrondissement, toutefois les riverains devraient être prévenus suffisamment longtemps à l'avance.

Stationnement des deux roues place Possoz.

Un emplacement est prévu à proximité au 84 avenue Paul-Doumer en 2008.

Proposition de création d'une ligne blanche continue rue de la Pompe.

Le commissaire promet une action répressive contre le stationnement gênant grâce à l'arrivée de nouveaux effectifs en début d'année.

Aménagement cyclable autour du lac inférieur.

Un projet global de réaménagement de la zone est prévu, mais il est trop tôt pour en parler.

Cohabitation voies cyclables et piétons autour des Jardins du Ranelagh.

Le conseil de quartier est unanime pour constater que la voie partagée entre cyclistes et piétons est très dangereuse autant pour les piétons que les cyclistes. Les pistes sont empruntées par des jeunes enfants et des cyclistes qui roulent trop vite (photo ci-contre : un moment inhabituel de grand calme !).

Projets de voirie pour 2008.

Rues Benjamin-Franklin et François-Ponsard (éclairage) ; rues de la Tour et de Siam, boulevards Beauséjour et Suchet, place de Gavarnie (revêtement de chaussée).

Vélib.

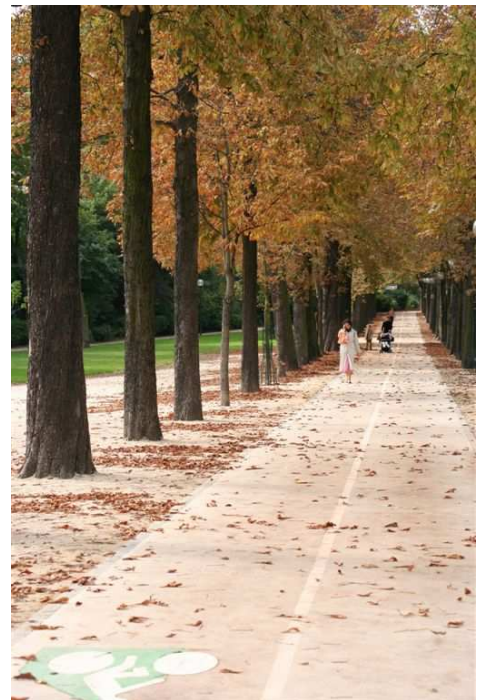
850 stations ont été installées, sur les 1 450 prévues à Paris. Une nouvelle tranche d'installation devrait se terminer en fin d'année. On doit aussi renforcer les stations près des gares, des universités et des lieux festifs. Des statistiques d'utilisation seraient disponibles en fin d'année 2007.

Collecteur de verre à l'entrée du souterrain boulevard Beauséjour.

Il n'est possible de le déplacer ou de le supprimer que s'il est peu utilisé ou que les habitations des résidents peuvent accueillir leur propre conteneur, ce qui n'est actuellement pas le cas. Le conseil de quartier souligne toutefois le risque de verre brisé à proximité d'un passage fréquenté par les enfants.

Panneaux d'information des conseils de quartier. Voté**Budgets de fonctionnement et d'investissement.**

Sur proposition du Maire, le conseil de quartier demande qu'une crèche garderie soit créée place Possoz dans l'immeuble utilisé jusqu'ici par EDF/GDF et actuellement disponible.



Dauphine

22 octobre 2007

Sécurité liée à la multiplication des cyclistes.

Une campagne de répression est mise en place par la Préfecture de Police, afin que les usagers cyclistes respectent le code de la route. Par ailleurs, la Fédération des Transports se réunit pour étudier l'angle mort des camions, afin d'éviter de nouveaux accidents. Le vrai problème reste aussi la circulation des piétons, de nombreux vélos empruntant les trottoirs.



Une mise au point importante : le stationnement des deux roues est bien assuré dans le 16^e.

Insécurité et propreté rue Mesnil.

De nombreuses plaintes sont dues aux nuisances provoquées par la présence et la mauvaise tenue des SDF. Il faut que ces SDF acceptent d'être pris en charge par le Centre et d'être hébergés. Problème récurrent.

Rue des Belles-Feuilles.

Une nouvelle modification comprenant l'interdiction de circulation et de stationnement entre les places Jean Monet et Mexico n'est pas possible. Un réaménagement, élargissement des trottoirs, amélioration de l'éclairage a déjà été fait en 2002

Stationnement résidentiel rue Lalo.

En 2004, un nouveau découpage a eu lieu et a augmenté l'offre aux résidents.

Travaux boulevard de l'Amiral-Bruix.

Un seul côté du trottoir a fait l'objet d'une réfection. Les travaux sont suspendus dans la partie suivante, car il y avait une dégradation qui a entraîné un contentieux avec la RATP. Une expertise est en cours.

Suivi des propositions du conseil de quartier.

Concernant l'organisation de lignes de mini-bus, le STIF pose ses conditions et rien n'est engagé.

Programme de voirie 2008 : rue Mérimée et place du Trocadéro (éclairage).

Projet de construction avenue de Général-Fayolle.

Derrière la piscine Montherlant, 160 logements sociaux (étudiants et logements intermédiaires de type PLI) répartis dans cinq bâtiments plutôt ronds. C'est un projet japonais qui a remporté le concours. On attend le dépôt du permis de construire.

Panneaux d'information des conseils de quartier.

C'est une proposition de la ville pour présenter sur les bâtiments publics ou sur des panneaux d'affichage les comptes-rendus et les décisions des conseils de quartier.

Budget de fonctionnement et d'investissement.

93% du budget a été utilisé (jardins du Trocadéro, balcons fleuris et un gros investissement pour les associations sportives du stade de la piscine Montherlant).

Chaillot

23 octobre 2007

Bacs jaunes.

La mairie contactera tous les immeubles de l'avenue Victor-Hugo pour déterminer ceux qui ont besoin de bacs supplémentaires.

Projets de voirie : Rue Boissière entre les avenues Kléber et Iéna (réfection de l'éclairage), place de l'Etoile et place d'Iéna (travaux de chaussée). Le conseil de quartier demande que soient prévus, en plus, un renforcement de l'éclairage place de Mexico ainsi qu'un aménagement du terre-plein autour de la sculpture.

Panneaux d'information des conseils de quartier : Chaillot pourra disposer de trois panneaux.

Budgets : Outre les panneaux d'information, les crédits disponibles seront utilisés essentiellement pour les écoles (parcours de vélo pour l'école de la rue Saint-Didier, tracé de jeux pour l'école de la rue Hamelin, réfection de peinture des halls d'entrée rue Saint-Didier et rue Hamelin, peinture d'une classe rue Paul-Valéry).

Divers.

La mairie a reçu une pétition d'habitants pour que la rue Magdebourg devienne piétonne. Un diagnostic est demandé au service de voirie.

Un plan des stations complémentaires Vélib est disponible pour des remarques éventuelles.

CALENDRIER DES MATCHES AU PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat	Date	Championnat
Samedi 12 janvier	PSG / Lens	Mardi 15 janvier	PSG / Valenciennes	Mercredi 23 janvier	PSG / Metz
Samedi 9 février	PSG/Le Mans	Samedi 23 février	PSG / Monaco	Mardi 26 ou Mercredi 27	½ Finale coupe Ligue (?)
Samedi 15 mars	PSG / Valenciennes	Dimanche 30 mars	PSG / Strasbourg	Samedi 12 avril	PSG / Nice

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34)

CARREFOUR DE L'AVENUE KLÉBER

UN EXEMPLE DE LOUPÉ TOTAL

en matière d'aménagement de la voirie et de la circulation.

La question suivante a été envoyée au conseil de quartier Chaillot du 23 octobre 2007 :

« Le réaménagement de ce carrefour avec les rues de Belloy, Hamelin, Paul-Valéry et Copernic est en projet. En cet endroit deux problèmes s'additionnent : à celui d'un croisement complexe, puisque deux rues se croisent avec l'avenue Kléber, s'ajoute une circulation chargée dans l'avenue qui, faute de place, s'écoule mal et dans de mauvaises conditions.

« Une concertation est-elle prévue entre la mairie du 16^e et les services chargés de lancer les études et de concevoir le projet ? Est-il prévu de tenir informée la population des riverains et de recueillir ses avis ? »

Ce point n'a pu être inscrit à l'ordre du jour car arrivé hors délais. Toutefois les services de la mairie du 16^e nous ont précisé que le réaménagement envisagé était limité et n'interviendrait pas avant 2009. Il s'agirait essentiellement d'empêcher le stationnement gênant en modifiant les bordures de trottoirs et en posant des barrières et des potelets.

Encore une fois à **un problème de circulation, on répond : infrastructures et mobilier urbain**. Le fond du problème ne sera pas réglé pour autant.

Que constate un habitant du quartier amené à traverser ce carrefour plusieurs fois par jour ?

En semaine, en pleine journée, c'est le bazar permanent, les voitures ne pouvant circuler que sur une file, vu l'étroitesse de l'espace qui leur est réservé. Dans le sens Etoile/Trocadéro, quand il s'agit de dépasser un car de tourisme, un autobus à l'arrêt ou les véhicules stationnant sur la chaussée (tolérer ce stationnement est d'ailleurs une aberration), les voitures franchissent systématiquement la ligne continue. Quant aux deux roues nombreux dans ce secteur de bureaux, ils se faufilent au péril de leur vie.

Pour les piétons, ce n'est guère mieux. Traverser est une entreprise à hauts risques si l'on n'exerce pas la plus grande vigilance, notamment du fait des voitures déboulant des rues transversales pour enfilier l'avenue Kléber alors que le feu est au vert pour les piétons. Comme en plus le carrefour est large et comprend trois feux sur l'avenue, il y a toujours des voitures qui passent les premiers feux à l'orange pour arriver à toute allure sur le troisième alors que des masses de piétons traversent.

Quant aux contre-allées, elles sont utilisées comme des voies de circulation pour rouler, vite, en court-circuitant la chaussée principale et aussi pour se garer.

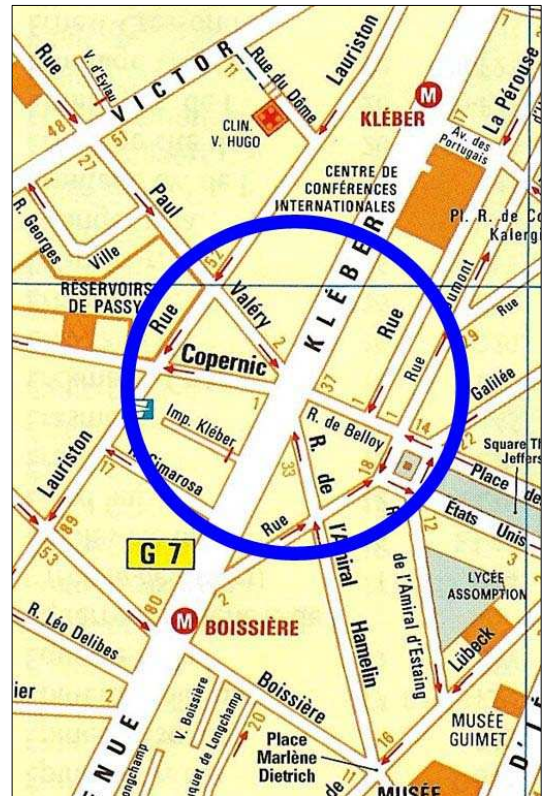
Pour compléter le tout, le stationnement anarchique perdure partout où c'est possible, au mépris des règles de sécurité et en créant autant d'obstacles au cheminement des piétons.

L'espace de circulation a été réduit dans l'avenue par l'emprise de la voie de bus. Le flux des voitures grossi des cars de tourisme et des deux lignes de bus s'est accru depuis le changement de sens de l'avenue Marceau, avec un report de circulation via l'itinéraire rue Freycinet, place des États-Unis et rue de Belloy.

Cela est une conséquence de la mise en place de la politique préconisée par le Plan des Déplacements de Paris.

Le problème ne sera pas réglé uniquement par quelques aménagements d'infrastructures. Ce carrefour complexe reste dangereux pour tous et particulièrement pour les piétons.

Attendra-t-on qu'il y ait un accident mortel pour revoir la circulation dans ce secteur ?



rendez-vous de XVI^e DEMAIN avec le nouveau responsable du service de la voirie de notre arrondissement

M. Daniel Decant, le nouveau responsable, a pris récemment ses fonctions.

Il s'agissait pour XVI^e DEMAIN de prendre contact avec ce nouvel interlocuteur, de lui présenter l'association et de lui soumettre quelques uns des problèmes soulevés par nos adhérents en matière d'aménagement de voirie, de circulation et de stationnement.

A suivi une discussion très intéressante qui a permis d'aborder un ensemble de questions dont certaines passablement complexes. Nous rendrons compte de cet entretien plus en détail dans un prochain numéro.

STADE HÉBERT ET EXTENSION DE ROLAND-GARROS, LE MENSONGE CONTINUE !

La Coordination pour la « Sauvegarde du Bois de Boulogne et de ses Abords » et l'Association « XVI^e DEMAIN » luttent depuis 2003 pour éviter que le Bois et ses abords ne soient considérés par la Ville et ses amis promoteurs du sport spectacles comme une friche foncière destinée au béton.

La FFT (Fédération Française de Tennis) a perdu une première manche en ne pouvant pas dérober huit hectares du Bois pour y construire sa salle de spectacle de 15 000 places, en 2004.

En 2005 elle avait rabattu ses prétentions à deux hectares, mais l'échec de la candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2012 avait enterré ce deuxième projet d'amputation du Bois.

Mais voilà que la FFT repart à l'offensive à la Porte d'Auteuil et veut s'emparer du Stade des Sports Scolaires Hébert pour y construire son « blockhaus » couvert de 15 000 places.



Le prétexte est que Paris risque de perdre sa place dans le tournoi du Grand Chlem si la finale ne peut pas se jouer à bonne date et à bonne heure à cause de la pluie. Sous-entendu, la FFT perdrait beaucoup d'argent de ses droits de retransmission de télévision.

Jusqu'à ces jours-ci, nous étions vigilants mais pas trop inquiets, car le Maire de Paris nous avait déclaré être hostile au projet. Sa représentante nous a confirmé cette position négative lors du CICA du 16^e arrondissement du 11 septembre dernier.

Mais depuis, nous avons appris que la FFT et la Ville avaient confié une étude de faisabilité sur le projet du Stade Hébert à ICADE, filiale de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Caisse des Dépôts et à la SETEC, bureau d'études techniques bien connu.

Cela voudrait dire que la Porte d'Auteuil souffrira d'un peu plus d'embouteillage lors des spectacles donnés dans ce Dôme de 15 000 places, sans parking. Que les scolaires seront ainsi chassés comme ceux de Jean-Bouin vers la pelouse d'Auteuil qui sera réaménagée, paraît-il, en terrain de sport.

De plus comme ce Dôme ne sera pas mitoyen de l'actuel Roland-Garros, le risque est grand que la FFT ne réclame un passage à travers les Serres d'Auteuil (monument classé, mais rien n'arrête le sport fric et spectacle) et à travers le charmant Jardin des Poètes.

Il faut donc que nos lecteurs fassent passer l'information autour d'eux et nous soutiennent dans notre combat. Sachez que le Président de la FFT a lancé une pétition auprès des célébrités du tennis pour réclamer ce Dôme. Ne cédez donc pas à l'intoxication qui se prépare. Même si vous aimez le tennis, comme nous, il y a d'autres solutions pour la FFT et le Maire que de concentrer des équipements sportifs et de spectacles sur cette malheureuse porte d'Auteuil qui n'en peut mais.

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée le 18 mars 1978

Adresse postale : 3, rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIe-DEMAIN@cegetel.net

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 18 €

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Martine Blatin, Françoise Manoncourt et Marie Moes ; François Douady, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard

Photos : V. Gros, C. Muyard